

## **P6\_TA-PROV(2009)0129**

### **Détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka**

#### **Résolution du Parlement européen du 12 mars 2009 sur la détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka**

*Le Parlement européen,*

– vu l'article 91 et l'article 90, paragraphe 4, de son règlement,

- A. considérant qu'un nombre de civils estimé à 170 000 se trouvent dans une situation d'urgence, piégés dans la zone des combats entre l'armée sri lankaise et les forces des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul ("Liberation Tamil Tigers of Eelam", LTTE) et privés d'accès à l'aide la plus élémentaire,
- B. considérant que les agences des Nations unies ont enregistré plus de 2300 morts parmi les civils et au moins 6500 blessés depuis la fin du mois de janvier 2009,
  1. appelle à un cessez-le-feu immédiat entre l'armée sri lankaise et les LTTE, afin de permettre à la population civile de quitter la zone des combats; condamne tous les actes de violence et d'intimidation, qui empêchent les civils de quitter la zone du conflit;
  2. condamne les attaques contre des civils telles qu'elles ont été constatées par l'International Crisis Group;
  3. invite les deux parties à respecter le droit humanitaire international et à protéger et assister la population civile aussi bien dans la zone des combats que dans la zone sûre;
  4. est préoccupé par les informations faisant état d'un surpeuplement considérable et de conditions déplorables dans les camps de réfugiés installés par le gouvernement du Sri Lanka;
  5. demande que les organisations humanitaires internationales et nationales ainsi que les journalistes disposent d'un accès illimité et sans entraves à la zone des combats et aux camps de réfugiés;
  6. invite le gouvernement sri lankais à coopérer avec les pays et les organisations d'aide désireux et capables d'évacuer les civils;
  7. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et au gouvernement du Sri Lanka, au secrétaire général des Nations unies ainsi que, pour information, à la Commission.